

**PROCÈS-VERBAL**

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS  
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance extraordinaire du mardi 16 octobre 2018, du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les commissaires :

Mme Sylvie Laganière	Vice-présidente
M. Michael Averill	
M. Robert Bergeron	
Mme Louise Bertrand	
M. Bernard Bouclin	
M. Martin Chrétien	
Mme Lyne Deschamps	
M. Luc Drapeau	
M. Robert-M. Dupont	
Mme Johanne Hogue	
Mme Michelle Le Quellec	
Mme Marie-Josée Leroux	
Mme Brigitte Provost	

Absences :

Mme Gisèle Godreau	Présidente
M. Robert Bergeron	Commissaire
M. Michel-J. Lévesque	Commissaire

Sont aussi présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance
M. Stéphane Chaput	Directeur adjoint, responsable des ressources matérielles, de la formation professionnelle et de la formation générale adultes
M. Réjean Cloutier	Directeur du service des ressources financières
Mme Josée Lapointe	Directrice du service des ressources humaines
Mme Chantal Bonneville	Directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport
Julie Richer	Directrice du service des ressources éducatives

**1.0 Ouverture de la séance**

La vice-présidente et présidente d'assemblée, Mme Sylvie Laganière, déclare la séance ouverte.

**2.0 Prise des présences et constatation du quorum**

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h).

### 3.0 Constatation de la légalité de procédure de convocation de la séance

À la demande de la vice-présidente, Mme Sylvie Laganière, il y a constatation de la légalité de la procédure de convocation par le secrétaire général, M. Louis Piché, de la présente séance extraordinaire du conseil des commissaires.

### 4.0 Adoption de l'ordre du jour

#### 583<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire, Mme Marie-Josée Leroux;

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que soumis :

Le projet de l'ordre du jour de la séance tel qu'approuvé est le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Constatation de la légalité de la procédure de convocation de la séance
- 4.0 Adoption de l'ordre du jour
- 5.0 Période de questions – Public
- 6.0 Période de questions – Communications commissaires
- 7.0 **Direction générale**
  - 7.1 Présidence CSL – Nomination et assermentation – *Adoption (doc.7.1)*
  - 7.2 Prise d'acte de démission et lancement du processus pour combler une vacance au poste de commissaire – *Adoption (doc.7.2)*
  - 7.3 Représentation au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec – *Adoption (doc. 7.3)*
  - 7.4 Comité secteur centre – préconsultation actualisation – *Adoption (doc. 7.4)*
- 8.0 Levée

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 5.0 Période de questions – public

Aucune question

### 6.0 Période de questions – Commissaires

La vice-présidente et présidente d'assemblée, Mme Sylvie Laganière, remercie le commissaire, M. Bernard Bouclin, pour les années où celui-ci a agi à titre de président du comité de parents de la Commission scolaire des Laurentides, en soulignant son apport à ce titre. Par applaudissements, les commissaires remercient M. Bouclin.

Le commissaire et nouveau président du comité de parents, M. Martin Chrétien, souligne également l'apport de M. Bouclin au comité de parents et à la CSL et tient à remercier la vice-présidente, Mme Sylvie Laganière, et la CSL à l'effet que l'apport du comité de parents et de M. Bouclin à la Commission scolaire soit souligné par voie de communiqué.

À cet égard, la vice-présidente, Mme Sylvie Laganière, dénote la composition des officiers du comité de parents en date du 15 octobre 2018 :

- Monsieur Martin Chrétien, président du comité de parents, commissaire-parent et représentant du secteur primaire;
- Monsieur John Monaghan, vice-président du comité de parents;

- Monsieur Martin Barbeau, commissaire-parent et représentant du secteur primaire;
- Monsieur Bernard Bouclin, commissaire-parent et représentant du secteur secondaire;
- Madame Louise Bertrand, commissaire-parent et représentante des parents d'élèves HDAA;
- Madame Stéphanie Janvier, déléguée votante du conseil général de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPO);
- Madame Mylène Joncas, représentante du comité consultatif du transport.

Mme Laganière souligne également la Semaine québécoise des directions d'établissements scolaires, en précisant qu'une lettre sera transmise au nom du conseil des commissaires pour appuyer l'importance du travail fait par les directions d'établissements scolaires.

La commissaire, Mme Lyne Deschamps, mentionne qu'elle démissionne de son poste de commissaire dans la circonscription 4, démission effective en date du 3 novembre prochain.

Il est indiqué par le directeur général, M. Bernard Dufourd, qu'il faut prendre acte de la démission.

Le conseil des commissaires, par la présidente d'assemblée et vice-présidente, Mme Sylvie Laganière, prend acte de la démission.

## 7.0 DIRECTION GÉNÉRALE

### 7.1 Présidence CSL – Nomination et assermentation – *Adoption*

À la demande de la présidente d'assemblée, le secrétaire général fait la lecture de la recommandation du comité de parents pour la nomination au poste de présidence de la Commission scolaire.

La présidente d'assemblée, Mme Sylvie Laganière, présente et fait la lecture de la résolution.

#### 584<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**CONSIDÉRANT** la démission de la présidente, Mme Gisèle Godreau, par une lettre datée du 3 octobre, ayant été lue à la séance publique du conseil des commissaires du 10 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT** que la démission sera effective en date du 3 novembre 2018, tel qu'il appert de la lettre;

**CONSIDÉRANT** l'article 199 et l'article 21.3, alinéa 2, de la *Loi sur les élections scolaires*, il est de mise que le / la candidat(e) émanant du conseil des commissaires ait démissionné de son poste de commissaire de circonscription, afin qu'il (qu'elle) puisse être éligible à la présidence de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** la démission de la commissaire, Mme Lyne Deschamps;

**CONSIDÉRANT** que Mme Lyne Deschamps est la candidate émanant du conseil des commissaires ayant manifesté de l'intérêt envers la présidence de la CSL;

**CONSIDÉRANT** l'avis reçu du comité de parents de la CSL;

**CONSIDÉRANT** qu'il est de mise de remplacer la présidence pour le 4 novembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Michael Averill;

**DE NOMMER** la commissaire, Mme Lyne Deschamps, à la présidence de la CSL, à partir du 4 novembre 2018, et ce, jusqu'à la fin du mandat actuellement en cours;

La commissaire, Mme Lyne Deschamps, accepte le poste et est déclarée élue à la présidence du conseil des commissaires de la CSL.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Faisant suite à la résolution, la commissaire, Mme Lyne Deschamps, fait la lecture d'une déclaration sous serment, quant aux devoirs pris à sa charge, à titre de future présidente de la Commission scolaire des Laurentides.

Il y a signature de la déclaration sous serment par Mme Lyne Deschamps et la direction générale.

Mme Deschamps explique ensuite que l'éducation est une valeur pour elle et qu'elle espère que tous travailleront ensemble aux défis de la Commission scolaire. Mme Deschamps souligne également l'importance des cadres qui sont les piliers des décisions du conseil des commissaires. Dans ce contexte, Mme Deschamps s'engage à être à l'écoute dans le respect de la Loi. Elle souligne également l'importance de la pédagogie.

Elle remercie mesdames Sylvie Laganière et Johanne Hogue, respectivement vice-présidentes du conseil des commissaires et du comité exécutif, et souligne qu'elle est heureuse de pouvoir compter sur elles.

Finalement, Mme Deschamps, qui en est à sa 3<sup>e</sup> présidence de commission scolaire, précise qu'elle sera totalement loyale à l'organisation.

## 7.2 Prise d'acte de démission et lancement du processus pour combler une vacance au poste de commissaire – *Adoption*

### 585<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**CONSIDÉRANT** la démission de la commissaire de la circonscription no.4, Mme Lyne Deschamps;

**CONSIDÉRANT** que la démission sera effective en date du 3 novembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Robert-M. Dupont;

**DE PRENDRE ACTE** de la démission de Mme Lyne Deschamps, effective en date du 3 novembre 2018, à titre de commissaire de la circonscription no. 4, et de lancer par le fait même le processus afin de combler une vacance pour cette circonscription, prévu à l'article 3 de la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance*, ainsi que les dispositions applicables de la *Loi sur les élections scolaires*.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 7.3 Représentation au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec – *Adoption*

### 586<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**CONSIDÉRANT** les règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) ;

**CONSIDÉRANT** l'amendement audit règlement CG-18/19-08;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire, Mme Sylvie Laganière;

**DE DÉSIGNER** la commissaire, Mme Lyne Deschamps, comme représentante ou substitut à la présidence de la Commission scolaire des Laurentides pour le conseil général des 19 et 20 octobre 2018.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 7.4 Comité secteur centre – préconsultation actualisation – *Adoption*

##### 587<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU** la 573<sup>e</sup> résolution en date du 10 octobre 2018, concernant le lancement de préconsultation du secteur de Sainte-Agathe-des-Monts, portant sur les critères de redéfinition;

**ATTENDU** la 451<sup>e</sup> résolution du conseil des commissaires en date du 28 mars 2018;

**CONSIDÉRANT** la composition du comité multipartite d'analyse de la clientèle de ladite 451<sup>e</sup> résolution, dont le mandat sera d'analyser les aires de desserte et d'établir des scénarios d'accueil incluant celui de l'évaluation de la possibilité de réouverture d'une école dans le Centre des loisirs de Saint-Adolphe-d'Howard;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, Mme Michelle Le Quellec;

**D'AMENDER** la composition du comité institué à la 573<sup>e</sup> résolution pour l'école Notre-Dame-de-la-Sagesse afin de le rendre conforme au comité multipartite de la 451<sup>e</sup> résolution, soit :

- La présidence de la Commission scolaire des Laurentides, ou à titre de substitut, la vice-présidence;
- Le(la) commissaire représentant la circonscription visée ainsi que la clientèle;
- La direction générale de la Commission scolaire;
- La direction de l'école Notre-Dame-de-la-Sagesse;
- Un représentant des parents siégeant au conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-la-Sagesse;
- Un représentant du personnel enseignant;
- Un représentant du comité de parents;
- Un représentant des Municipalités de Sainte-Agathe-des-Monts et de Saint-Adolphe-d'Howard.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 8.0 Levée

##### 588<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, Mme Marie-Josée Leroux, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Incidence : Il est 19 h 31)

---

Me Louis Piché  
Secrétaire général

---

Sylvie Laganière  
Vice-présidente

